

OBJET :
AMENAGEMENT
D'UN QUAI DE
DECHARGEMENT
AU PARC
TECHNIQUE
MUNICIPAL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 23.05.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23.05.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **08 JUIN 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Secrétaire : M. TAURINES André,

Vu la délibération n°2014-263 concernant le projet d'aménagement d'un quai de déchargement pour les véhicules, au parc technique municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de création du quai a évolué. En effet, le dimensionnement a été revu pour permettre à des engins de 19 tonnes d'y accéder et de décharger les déchets. De plus, afin d'exploiter au maximum l'emplacement, une aire de stockage sera créée au-dessous de ce quai.

Le suivi de l'opération sera réalisé par le Cabinet CETUR.

Le montant prévisionnel actualisé de l'opération s'élève à 190 000 € H.T environ.

Les travaux seront réalisés sur les exercices 2017 et 2018.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement sont inscrits au budget 2017 et seront inscrits sur le budget primitif 2018 « opération 9007 PTM article 2152 installation de voirie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'évolution du projet d'aménagement d'un quai de déchargement pour les véhicules au parc technique municipal, tel que présenté ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement sont inscrits au budget 2017 et seront inscrits sur le budget primitif 2018 « opération 9007 PTM article 2152 installation de voirie ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 29 mai 2017.

Ampliation faite le :
07 JUIN 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
01 JUIN 2017
Par publication le :
08 JUIN 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 01/06/2017
N°011-211100763-20170529-2017-136-DE